



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N°172-2012/BAPS/DENV

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DENV	1

DÉLIBÉRATION
portant approbation du plan de gestion et du règlement intérieur de l'îlot Maître

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'avis du comité pour la protection de l'environnement en date du 5 avril 2011 ;

Vu l'avis réputé donné de l'aire coutumière Drubéa-Kaponé ;

Vu le rapport n°450-2011/BAPS du 22 mars 2011,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 02 AVRIL 2012, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le plan de gestion et le règlement intérieur de l'aire de gestion durable des ressources de l'îlot Maître portés respectivement en annexe 1 et 2 à la présente délibération sont approuvés.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.